

DGS-URGENT

| D ATE: 20/05/2022 | R | REFERENCE: DGS-URGENT N°2022-56 | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|
| TITRE: Ouverture du portail pour la commande de vaccins entre les 23 et 24 mai et mise en place d'un flux accelere de livraison a partir du 13 juin | | | | | | |
| Professionnels ciblés | | | | | | |
| ☑ Tous les professionnels ☐ Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous) | | | | | | |
| □Chirurgien-dentiste □Ergothérapeute □Manipulateur ERM □Médecin-autre spécialiste □Infirmier | □Audioprothésiste □Autre professionnel de santé □Orthopédiste-Orthésiste □Pédicure-Podologue □Opticien-Lunetier | □Podo-Orthésiste □Sage-femme □Diététicien □Pharmacien □Psychomotricien | | | | |
| □Masseur Kinésithérapeute □Médecin généraliste | □Orthoptiste □Orthophoniste | □Psychomotricien □Orthoprothésiste □Technicien de laboratoire médical | | | | |

Zone géographique

☑National

☐Territorial (cf. *liste ci-dessous*)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités des prochaines sessions de commandes en flacons de vaccins Moderna, Pfizer-BioNTech (forme prête à l'emploi 12 ans et plus, et forme pédiatrique), Novavax ainsi qu'en dispositifs médicaux et solvant de dilution **entre les 23 et 24 mai.**

Ce document s'articule en trois parties :

- I) MISE EN PLACE D'UN FLUX ACCELERE DE LIVRAISON A PARTIR DU 13 JUIN ET FERMETURE DE LA SESSION DE COMMANDE DES 6 ET 7 JUIN
- II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN
 - I. MISE EN PLACE D'UN FLUX ACCELERE DE LIVRAISON A PARTIR DU 13 JUIN ET FERMETURE DE LA SESSION DE COMMANDE DES 6 ET 7 JUIN

A partir de la session des 13 et 14 juin, les commandes de vaccins et dispositifs médicaux ou solvant de dilution seront livrées en officines dans un délai de 48h après la fin de la session de commande. Dès lors, les commandes passées entre le lundi et le mardi par une officine lui seront livrées le jeudi ou le vendredi de la même semaine.

Ainsi, les commandes passées entre le lundi 13 et le mardi 14 juin seront livrées en officines entre le jeudi 16 juin et le vendredi 17 juin.

Pour permettre la mise en place de ce flux accéléré, aucune commande ne pourra être prise en compte la semaine précédente. L'outil de commande sera donc exceptionnellement fermé le lundi 6 et mardi 7 juin.

Les livraisons des produits commandés les 30 et 31 mai étant prévues entre le vendredi 10 et le mardi 14 juin, il n'y a donc pas de rupture dans le calendrier de livraison avec le maintien d'une livraison hebdomadaire.

II. MODALITES D'OUVERTURE DE L'OUTIL DE COMMANDE ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

La page de saisie de commande sera ouverte du <u>lundi 23 au mardi 24 mai 23h</u> selon les modalités présentées ci-dessous, identiques à celles des dernières semaines :

| Effecteurs | Nombre de flacons Moderna | Nombre de flacons Pfizer-BioNTech PAE- Forme Adulte (couvercle gris) | Nombre de flacons Novavax | Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme pédiatrique |
|--|--|---|------------------------------|---|
| Médecins | | | | |
| Pharmaciens | | | | Nombre de flacons de vaccins non limité |
| Infirmiers, sages- femmes | | | | |
| Chirurgiens- dentistes | Nombre de flacons de vaccins non limité pour ces types d'effecteurs, tout en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés. | | | |
| MSP, CDS, LBM | | | | |
| FAM, MAS, EHPAD, USLD et résidences autonomie | | | | Non ouvert à la commande |
| SST | | | | |
| SSU | Non ouvert à la | Nombre de flacons o | de vaccins non limité | |
| РМІ | commande | Non ouvert à la commande | | Nombre de flacons de vaccins non limité |

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le <u>DGS-Urgent N°2021_19</u>. Les infirmiers, les LBM, les EHPAD, les USLD et les résidences autonomies, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM, les MAS et les PMI sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Il est rappelé que depuis le lundi 9 mai, les officines doivent commander elles-mêmes les dispositifs médicaux et solvant de dilution¹ nécessaires à l'administration des vaccins qu'elles commandent pour elles-mêmes et pour les professionnels ou établissements de santé en ville qui leur en font la demande. Les modalités de commande de ces dispositifs sont indiquées dans le DGS-Urgent n°2022-54.

<u>Dates de livraison en officine</u>: Les flacons commandés entre les 23 et 24 mai seront livrés entre le vendredi 3 et le mardi 7 juin.

Il est rappelé que :

- Les rendez-vous de vaccination peuvent être prépositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison qui vous est indiquée dans le mail de confirmation de commande. Ce mail est envoyé à toutes les officines qui réceptionnent des vaccins, que ce soit pour leur compte ou celui d'autres professionnels de santé;
- Tout professionnel de santé doit prendre en compte le nombre de flacons qui lui ont été confirmés avant d'ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination ;
- Les officines doivent bien confirmer les quantités demandées par les professionnels de santé qui leur sont rattachés avant de passer commande.

Précisions sur les commandes antérieures :

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech, Moderna et Novavax commandés les 9 et 10 mai seront livrés en officine entre le vendredi 20 mai et le mardi 24 mai.

Il est rappelé que depuis la date du 15 avril, toutes les commandes de flacons Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) sont livrées en forme prête à l'emploi (couvercle gris).

Confirmation de livraison: le mail de confirmation de la commande effectuée les 23 et 24 mai précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna, Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus, en « prêt à l'emploi »), Pfizer-BioNTech (forme pédiatrique) et Novavax ainsi que des dispositifs médicaux et solvant de dilution sera exceptionnellement envoyé le lundi 30 mai aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

III. POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

1. Date de péremption des vaccins

Cas particulier des flacons de Pfizer-BioNTech et Moderna

Compte tenu des différentes extensions de péremption des vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna, **nous vous rappelons que seule la date limite d'utilisation mentionnée sur l'étiquette fournie par le grossiste-répartiteur avec chaque flacon <u>fait foi</u> (celle-ci tient compte des dernières extensions de péremption approuvées par l'Agence Européenne du Médicament), et non la date inscrite sur le flacon.**

Cas particulier des flacons de Novavax

Le Novavax n'ayant pas eu pour le moment d'extension de péremption, la date de péremption à prendre en compte reste donc bien celle inscrite sur le flacon.

¹ Il est rappelé que la commande en solvant de dilution (NaCL, 0,9%) correspond à l'utilisation des flacons résiduels de vaccins Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus, couvercle violet) dont la date de péremption est encore valide, et à l'utilisation des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech pédiatrique (couvercle orange).

2. Rappel des modes de conservation par vaccin

Nous vous rappelons que:

- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et + (couvercle violet)** livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C, à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech forme 12 ans et +, prête à l'emploi, (couvercle gris) livrés en pharmacie se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C, à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme pédiatrique (couvercle orange)**, à destination des 5-11 ans se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C, à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Moderna, se conservent 30 jours maximum à 2-8°C, à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Novavax, se conservent à 2-8°C, à l'abri de la lumière jusqu'à la date de péremption imprimée sur le flacon.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'éviter de constituer un stock inutilisé.

3. Utilisation des flacons non récupérés

Si un flacon de vaccin (Novavax, Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé, en respectant scrupuleusement toutes les modalités de traçabilité, de conservation et de transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins, des services de protection maternelle et infantile, des pharmaciens, des infirmiers et des sages-femmes. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98. Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à qualite_covid19@santepubliquefrance.fr

En cas de question sur l'utilisation de la nouvelle page de commande ou sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé et établissements en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « <u>Contacter le support</u> » accessible depuis le nouveau service de commande : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Merci à toutes et à tous pour votre implication dans la campagne de vaccination.

Bernard CELLIResponsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMONDirecteur général de la Santé



